



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
Crédit d'ouvrage pour l'anm1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

PREAVIS N° 07/2025

Aménagement du chemin de Courseboux à Cully :

Adoption du projet et octroi d'un crédit d'ouvrage

**Prise d'acte des réponses aux observations suscitées par la
mise à l'enquête publique**



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule et contexte

Les conventions et promesse de 2011 et 2013 concernant la conception d'urbanisation du plateau de la Gare à Cully engagent à procéder à une mise en concurrence de la planification et de la réalisation de la place de la Gare. L'article 3.2 de la convention précise que les coûts des éléments ne faisant pas partie des équipements seront répartis au prorata des surfaces de terrain de chaque propriétaire. L'aménagement du chemin de Courseboux fait partie de ces éléments.

2. Bref historique

Le PPA-Cully Gare est en vigueur depuis 2013. Le concours d'architecture de 2014 intégrait l'aménagement des espaces publics, place de la Gare et chemin de Courseboux, et les deux bâtiments de CFF SA et d'Equitim. Le bureau Bonnard&Woeffray, lauréat de ce concours, a la charge du projet d'aménagement du chemin de Courseboux et de la place de la Gare.

Avant la réalisation du nouveau quartier sis sur le plateau de la Gare, le chemin passait entre deux parkings pour rejoindre le chemin de Courseboux qui n'était désigné comme tel qu'au départ du chemin d'améliorations foncières qui dessert le vignoble jusqu'à Villette. Le vieil érable du jardin Rosalie de Constant bordait l'ancien chemin au nord.

Dès le début des travaux, soit en janvier 2020, le chemin de Courseboux a desservi tous les chantiers. Ses fondements ont été réalisés selon les étapes des différentes constructions et son tracé a également varié selon les travaux.

3. Objectif

En l'absence d'opposition lors de la mise à l'enquête publique, le présent préavis a pour objectifs :

- d'adopter le projet ;
- d'octroyer un crédit d'ouvrage pour l'aménagement complet et définitif du chemin de Courseboux et de l'accès piétonnier au parking souterrain ;
- de prendre acte des réponses de la Municipalité aux observations.

4. Travaux préalables réalisés

Première phase de réalisation : travaux de base

Lorsque le chantier ferroviaire n'avait plus besoin de la piste de chantier et que la construction de Plant Robert se développait, y compris ses zones communes avec le chemin, il fallait donner à ce dernier son tracé définitif. Il fut décidé de couler la dalle de

fond du chemin et d'appliquer un revêtement bitumineux. Cette phase eut lieu courant 2022 entre les différentes étapes des chantiers en cours. Elle permit au chantier des quatre immeubles de Rives de Lavaux de disposer d'une voie d'accès praticable. Elle a aussi permis de ne pas faire passer un trafic de chantier sur un aménagement définitif plus délicat. Les montants correspondants ont été comptabilisés sur un compte transitoire et sont mis maintenant à charge du crédit d'ouvrage.

Phase d'étude de l'aménagement définitif

Les travaux d'étude se sont déroulés depuis 2022, financés via un crédit d'étude (préavis 02/2022). Ils ont été faits conjointement à ceux de la place de la Gare Française Fonjallaz.

5. Caractéristiques du projet d'aménagement définitif

L'accès au plateau de la gare réaménagé se fait depuis le rond-point, à la croisée de la rue de la Gare et des routes de Grandvaux et de la Corniche.

Le chemin débute par un espace rue entre les immeubles Plant Robert et CFF, puis son tracé borde le P+R et s'infléchit entre la façade sud du collège et le front nord du bâtiment Equitim. Il permet d'atteindre les quatre immeubles sis à l'ouest du plateau et rejoint finalement le chemin d'améliorations foncières qui conduit à Villette.

Dimensions de l'ouvrage : l'emprise du chemin de Courseboux est de 1745 m². A noter que la portion sud du collège n'est pas comprise dans le présent projet d'aménagement.

Le chemin de Courseboux sera aménagé en zone de rencontre 20 km/h. Sa dimension et ses aménagements correspondront aux besoins des différents types de mobilité, les piétons notamment, les enfants étant prioritaires.

Les matériaux choisis répondent aux différents usages du chemin et visent à ralentir la circulation.

L'édicule abritant l'accès piétonnier au parking souterrain est augmenté d'une structure de type pergola qui s'avancera un peu sur le chemin et sera végétalisée. Des pierres de carrières longeant la ligne du Simplon ponctueront le cheminement ; elles sont aussi présentes dans le jardin Rosalie de Constant.

6. Coût de l'aménagement et procédure AIMP

Les deux ouvrages, place de la Gare Française Fonjallaz et aménagement du chemin de Courseboux ont été réunis pour la procédure d'appel d'offres. La procédure était ouverte selon l'arrêté intercantonal sur les marchés publics (AIMP) pour le gros œuvre. Pour les autres équipements, le service recourt au gré à gré comparatif.

Aménagement complet du chemin de Courseboux

	Montants CHF
Génie civil, gros œuvre	650'000.00 HT
Honoraires	115'000.00 HT
Equipements (éclairage, pierres, etc.)	140'000.00 HT
Edicule : structure et plantations	145'000.00 HT
Divers et imprévus	100'000.00 HT
Sous-total HT	1'150'000.00 HT
TVA 8,1%	93'150.00
Sous- total TTC	1'243'150.00 TTC
Travaux de base 2022	215'506.00 TTC
TOTAL TTC	1'458'656.00 TTC

Le coût de l'aménagement complet et définitif du chemin de Courseboux s'élève à CHF 1'458'656.- TTC.

7. Aspects financiers

Le chemin de Courseboux fait partie des voies de communication communales et, à ce titre, ne donne pas droit à un soutien financier du Canton. La répartition des frais selon l'art. 3.2 de la convention de 2011 se fera après réalisation des travaux et sur la base des plans de géomètre et présentations des montants engagés ; elle sera environ la suivante :

- participation des partenaires de la convention : environ CHF 612'600.- TTC ;
- solde à charge de la Commune : environ CHF 846'000.- TTC.

L'amortissement se fera en 40 ans, à partir de la fin des travaux. Les participations des propriétaires partenaires viendront amortir l'investissement. L'amortissement annuel à charge de la commune s'élèvera à environ CHF 21'150.- par année.

Flux de trésorerie : tranches régulières d'environ CHF 120'000.- par mois, de septembre 2025 à septembre 2026.

8. Calendrier intentionnel

Enquête publique	26 mars - 24 avril 2025
Crédit d'ouvrage	juin 2025
Réalisation	dès hiver 2025, durée des travaux estimée 9-12 mois
Fin des travaux	hiver 2026.

9. Procédure selon la loi sur les routes (LRou)

L'aménagement du chemin de Courseboux suit la procédure au sens de la loi sur les routes (LRou). Selon cette procédure, les éventuelles oppositions formulées sur le projet pendant la période de l'enquête publique et pour lesquelles la Municipalité n'a pas trouvé de solutions acceptées par les parties, seront traitées et, le cas échéant, levées par le Conseil communal.

La mise à l'enquête publique s'est déroulée du 26 mars 2025 au 24 avril 2025 et n'a donné lieu à aucune opposition. Deux courriers avec des remarques, observations et questions sont parvenus au greffe municipal.

10. Traitement des observations, remarques et questions

10.1 Remarques de Monsieur Pierre-Gérard Fontolliet

Résumé de la remarque

L'auteur pose la question de l'utilité de donner un nom à un espace vert qui deviendra un préau du collège des Ruines. Il précise que si on l'associe à Rosalie de Constant dont il loue le travail, l'auteur propose de donner un caractère didactique au jardin en associant à des plantes présentes des représentations de planches correspondantes de l'herbier de R. de Constant.

Proposition de réponse de la Municipalité

Un groupe de quatre personnes bénévoles, résidant dans la commune, a élaboré une liste de noms féminins qui peuvent être attribués à des espaces publics dans notre commune. Ce travail a été réalisé de manière très professionnelle et dans le respect de l'ordonnance fédérale régissant cette thématique. La Municipalité a jugé intéressant de faire connaître le travail de Rosalie de Constant en donnant son nom au jardin. Ce jardin est un espace public et n'est pas aménagé en préau, même si écoliers et écolières peuvent en profiter.

Nous retenons votre proposition très pertinente sur le caractère didactique qui peut être donné à cet espace. Nous avons donné la priorité aux plantations, viendront maintenant les aspects didactiques. A signaler qu'une animation organisée par Lavaux Patrimoine mondial aura lieu pour les élèves en septembre 2025, dans le cadre des journées du patrimoine. Du côté de l'administration communale, contact a été pris avec l'école concernant les supports qui seraient les plus appropriés.

Résumé de la remarque

L'auteur signale que les plans n'indiquent pas clairement la présence de trottoirs le long du chemin de Courseboux, alors que ces derniers seraient très appréciés des piétons.

Proposition de réponse de la Municipalité

Le chemin de Courseboux sera une zone de circulation à 20 km/h. A ce titre, en lieu et place de trottoirs, des revêtements différents délimitent les zones privilégiées pour les

piétons et diminuent le confort des véhicules motorisés. Les piétons sont prioritaires sur toute la chaussée.

10.2 Remarques et questions de Monsieur Jean-Louis Amiguet

Résumé de la remarque

L'auteur évoque le fait que les vélos deviennent plus encombrants, vélos-cargo, avec remorques, pour deux enfants, etc. et demande si l'on a suffisamment tenu compte de cet aspect dans le dimensionnement des parcs à vélos.

Proposition de réponse de la Municipalité

La station-vélos souterraine de la place de la Gare aura des espaces pour les vélos de taille plus importante et un espace sécurisé. Les autres emplacements pour quelques vélos prendront cet aspect en considération dans la mesure du possible.

Résumé de la remarque

L'auteur suggère d'intégrer dans le projet le trafic est-ouest pour vélos à travers Cully.

Proposition de réponse de la Municipalité

Rien n'entravera un tel itinéraire sur le chemin de Courseboux, les cyclistes devront toutefois respecter la zone de rencontre à 20km/h sur ce chemin. Au vu de la topographie de la commune et de l'étroitesse de ses voies de circulation, la Municipalité met la priorité sur la mobilité piétonne et sa sécurité.

Résumé de la remarque

L'auteur trouve que le passage en stabilisé entre l'entrée du jardin Rosalie de Constant et la rampe d'accès au collège des Ruvines fait obstacle aux poussettes, rollator, etc. et que les pierres de couleur rouge devraient être tournées.

Proposition de réponse de la Municipalité

L'aménagement de l'entrée du jardin sera terminé avec la réalisation du chemin de Courseboux. Nous vous remercions de nous signaler un risque d'accident avec les pierres et l'éventuelle difficulté d'aborder le jardin. Nous serons vigilants et interviendrons si nous observons des problèmes et incapacités au déplacement sur le stabilisé.

Résumé de la remarque

L'auteur fait remarquer que le passage entre le bâtiment CFF et Plant-Robert est très utilisé comme pissoir pour chiens et demande si la Municipalité prévoit des endroits pour la promenade des chiens.

Proposition de réponse de la Municipalité

Des réflexions sont en cours, mais nous n'avons pas de solution à court terme.

Résumé de la remarque

L'auteur demande si le cheminement depuis le pied des escaliers qui vient du préau et qui serait emprunté par les piétons pour se rendre à la gare, Denner ou au centre médical peut être défini de manière plus agréable qu'une traversée de parking.

Proposition de réponse de la Municipalité

L'aménagement de l'espace devant le foyer des Ruvines sera réalisé durant la dernière phase des travaux du chemin de Courseboux qui devrait devenir plus agréable pour les piétons. Le chemin de Courseboux sera une zone de rencontre, donc un endroit relativement agréable pour marcher jusqu'au Denner ou au quai 1. La majorité des usager-ère-s de la gare se rend sur le quai 2 en direction de Lausanne. Ils ont donc la possibilité de ne pas prendre l'escalier, mais la rampe, de traverser un bout du jardin, de prendre le chemin de Courseboux et de déboucher rapidement sur la place de la Gare. Définir un tracé piéton sur le parking ne peut être fait qu'avec le concours des CFF. L'expérience montre que les piétons ont des pratiques multiples et s'aventurent en toutes directions. Nous observerons les pratiques qui se développeront et adapterons les installations dans la mesure du possible.

Résumé de la remarque

L'auteur remarque que dans le dossier concernant la demande d'instauration d'une zone de rencontre, la Commune n'a pas mentionné le sentier des champs, bien que les architectes de l'hôpital de Lavaux l'aient bien mis en évidence. Il pose différentes questions qui ne sont pas en lien direct avec le chemin de Courseboux.

Proposition de réponse de la Municipalité

Dans le cadre de l'extension de l'hôpital de Lavaux, le sentier des Champs, le cheminement le long du ruisseau Champ Noé et le cheminement le long de la route de Grandvaux feront l'objet d'une étude de revalorisation. A ce stade, il aurait été particulier de mentionner dans un document officiel le sentier des Champs qui ne débouche pas sur le chemin de Courseboux. Aucune immatriculation de ce type n'est enregistrée à l'heure actuelle auprès de l'office de l'information du territoire (OIT).

La partie inférieure de la route de Grandvaux n'est momentanément pas signalée comme un cheminement pour piétons en raison du chantier de l'hôpital.

Concernant le croisement évoqué, de très nombreuses discussions ont eu lieu. La construction de la rampe a été validée dans ce cadre. Concernant les deux habitations du bas de la route de Grandvaux, ce tronçon fera l'objet d'un réaménagement par un trottoir plus large, dès que les travaux de la place de la Gare seront terminés. Ce réaménagement rétrécira la chaussée. A ce stade, nous n'avons pas connaissance de problèmes pour la commune qui pourraient être liés à l'arrivée d'un lotissement le long de la route de Grandvaux.

Résumé de la remarque

L'auteur demande si le chemin de Courseboux sera ouvert pour amener les petits écoliers en voiture privée jusqu'à l'entrée du collège.

Proposition de réponse de la Municipalité

Le chemin de Courseboux, zone de rencontre, sera ouvert à la circulation pour tout le monde. Au sujet du chemin de l'école, les services communaux travaillent en étroite collaboration avec l'Association des parents d'élèves (APEBEL) pour optimiser les cheminements piétonniers autour de l'école.

11. Suite de la procédure

Le Conseil communal adopte le projet sur la base du préavis de la Municipalité. Une fois le projet définitivement adopté, la Municipalité l'adresse à la DGMR en vue de son approbation par le DCIRH (Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines) ; elle joint au projet toutes les pièces utiles, notamment le préavis municipal et l'extrait du procès-verbal des séances du Conseil communal comportant les décisions prises.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

vu le préavis N° 07/2025 de la Municipalité du 12 mai 2025 ;
ouï les rapports des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'adopter le projet et octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 1'460'000.- TTC pour l'aménagement complet du chemin de Courseboux ;**
- 2. de prendre acte des réponses de la Municipalité aux observations et remarques ;**
- 3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

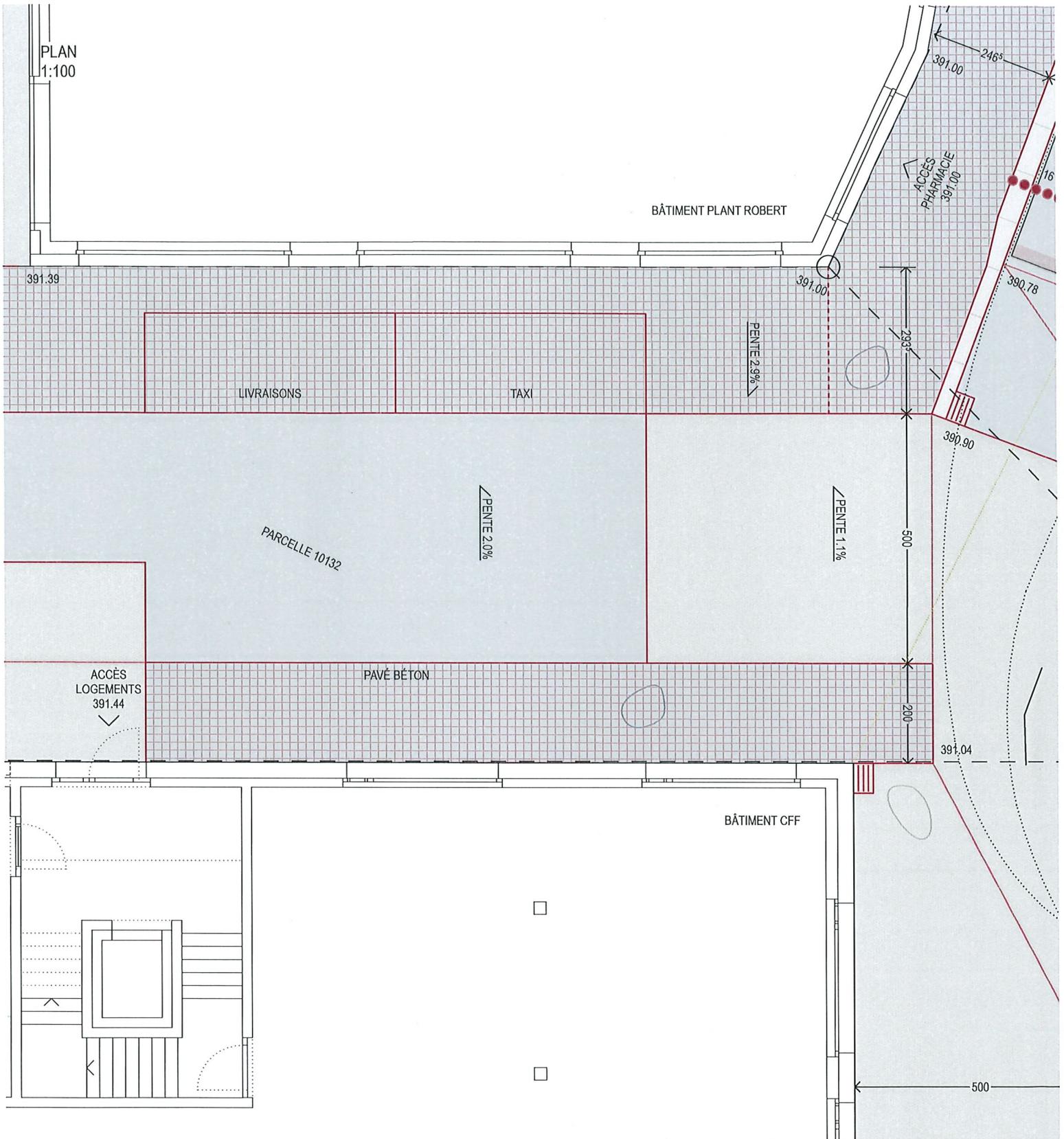
Sandra Valenti

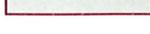
Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 mai 2025

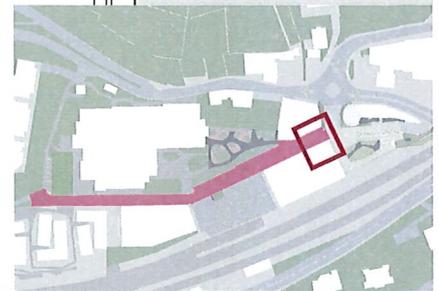
Annexes : plan général, liaison place de la Gare, liaison jardin Rosalie de Constant, édicule général, édicule plan, matérialités, remarques de P.-G. Fontolliet (texte intégral), remarques de J.-L. Amiguet (texte intégral)
Le dossier de mise à l'enquête peut être consulté auprès du greffe.

Déléguée de la Municipalité : Mme Evelyne Marendaz

PLAN
1:100



-  BÉTON BALAYÉ
-  ENROBÉ PERCOLÉ
-  PAVÉS BÉTON / PIERRE
-  GRAVIER GAZON
-  SURFACES PLANTÉES



CLY - CHEMIN DE COURSEBOUX - GARE DE CULLY

LIAISON PLACE DE LA GARE

MAITRE DE L'OUVRAGE

COMMUNE DE BOURG-EN-LAUAUX

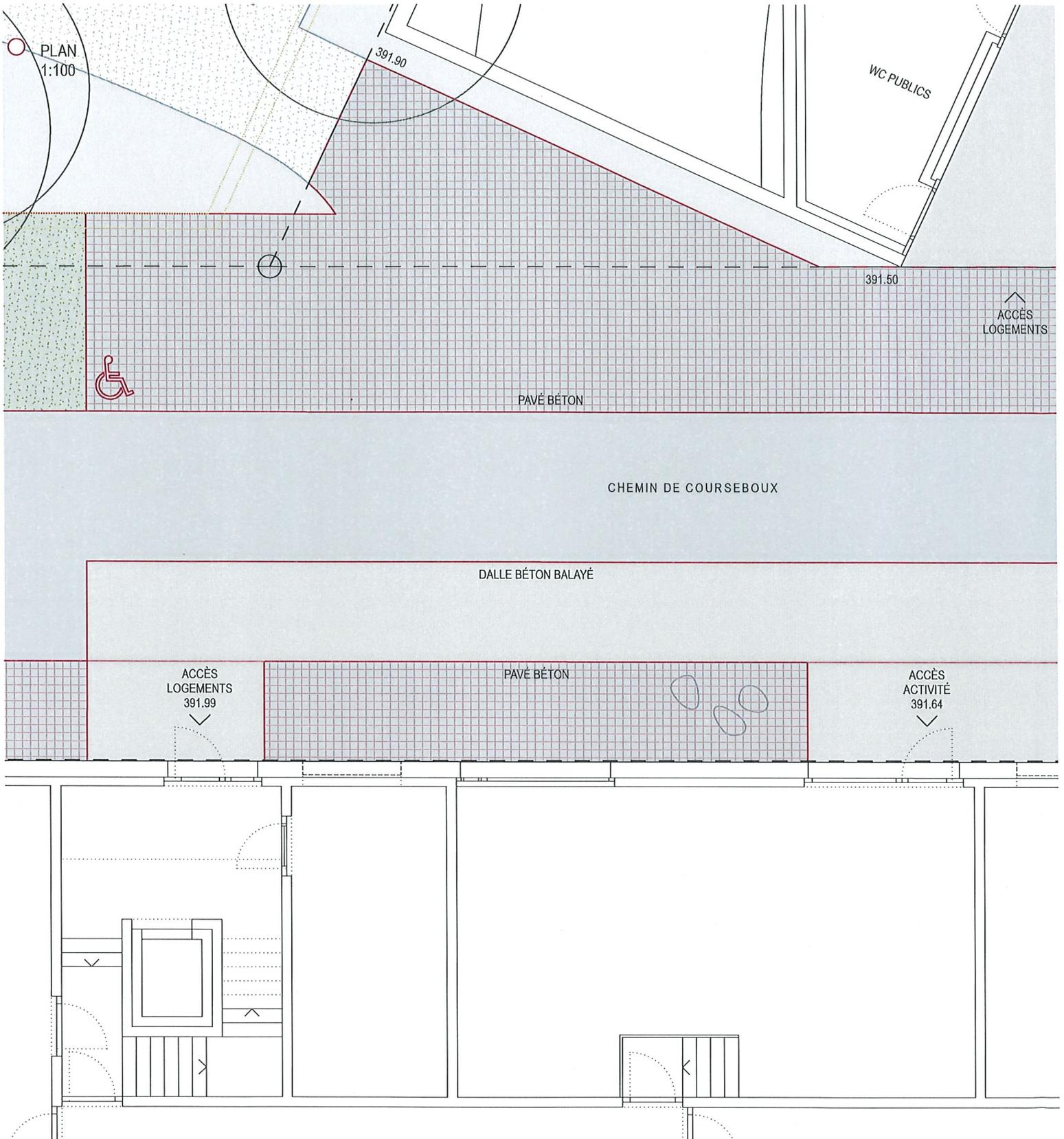
ARCHITECTE

BONNARD + WOEFFRAY ARCHITECTES FAS SIA

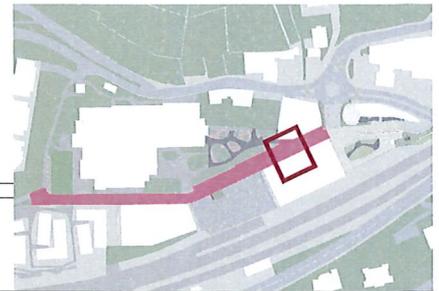
AV. DE FRANCE 24 / CH-1870 MONTHÉY

BW

CLY CODE AFF	ENQ PHASE	BW AUTEUR	BAT OUVRAGE	PL NIVEAU	REP TYPE	33004 NO	#Indice INDICE	LIAISON PLACE DE LA GARE TITRE	1:100 ECHELLE	30.04.25 DATE
-----------------	--------------	--------------	----------------	--------------	-------------	-------------	-------------------	-----------------------------------	------------------	------------------



- BÉTON BALAYÉ
- ENROBÉ PERCOLÉ
- PAVÉS BÉTON / PIERRE
- GRAVIER GAZON
- SURFACES PLANTÉES



CLY - CHEMIN DE COURSEBOUX - GARE DE CULLY

LIAISON JARDIN ROSALIE DE CONSTANT

MAITRE DE L'OUVRAGE

COMMUNE DE BOURG-EN-LAVALUX

ARCHITECTE

BONNARD + WOEFFRAY ARCHITECTES FAS SIA

AV. DE FRANCE 24 / CH-1870 MONTHÉY

BW

CLY	ENQ	BW	BAT	PL	REP	33005	#Indice	LIAISON JARDIN ROSALIE DE CONSTANT	1:100	30.04.25
CODE AFF	PHASE	AUTEUR	OUVRAGE	NIVEAU	TYPE	NO	INDICE	TITRE	ECHELLE	DATE

PROVISOIRE

PROPRIÉTAIRE : COMMUNE DE COURBENVAUX

MATRIÈRE DE LOUAGE : COMMUNE DE COURBENVAUX

AUTEUR DES PLANS : BONNIER - HOEFER & ARCHITECTES SAS SPA

- TRACE EXISTANT
- TRACE ANCEN
- LIMITE OFF INFRASTRUCTURE
- ZONE CARROSSABLE ENTRE CHAÎNETTES ET QUAI BUS
- CHÂNETTES ET QUAI BUS
- CHÂNETTES ET QUAI BUS
- EN BLANC
- BETON BALAYÉ
- ENDRE PENCILÉ
- PAVÉS BETON / PIERRE
- GRANIER GAZON
- SURFACES PLANTÉES

GARE DE CULLY

AMENAGEMENT DU CHEMIN DE COURSEBOUX

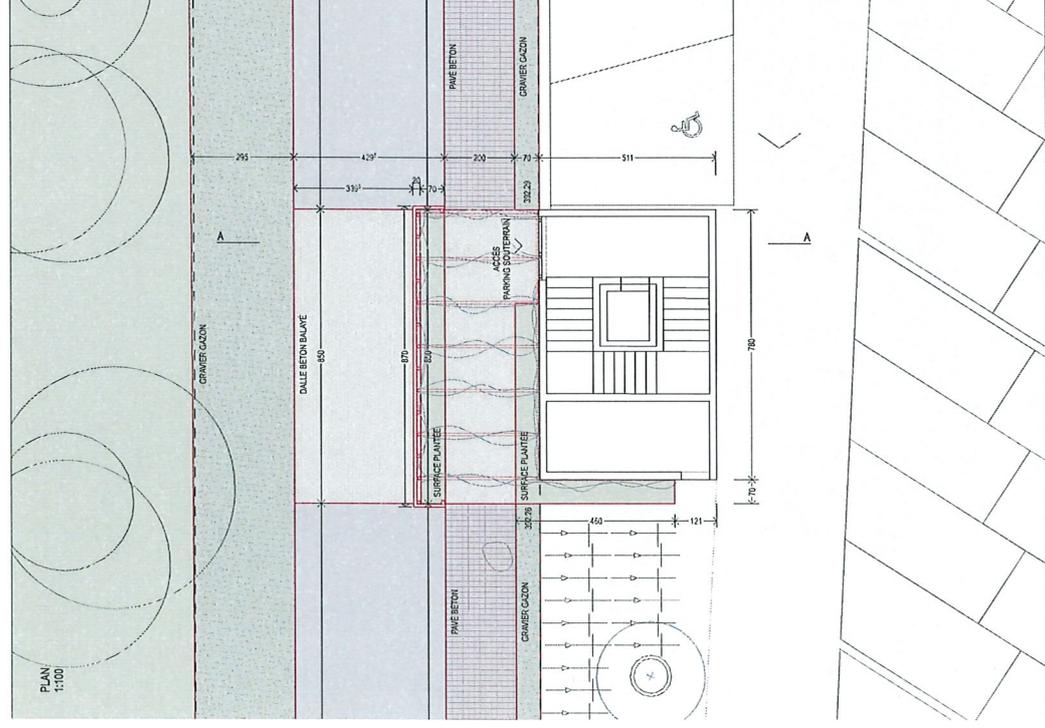
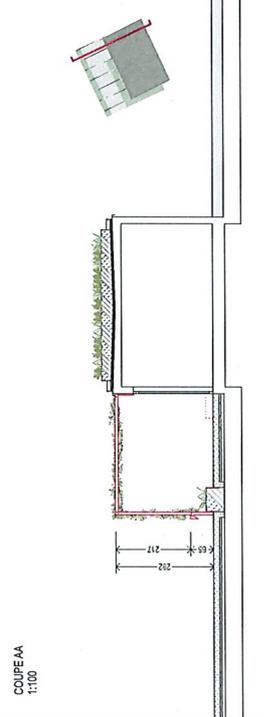
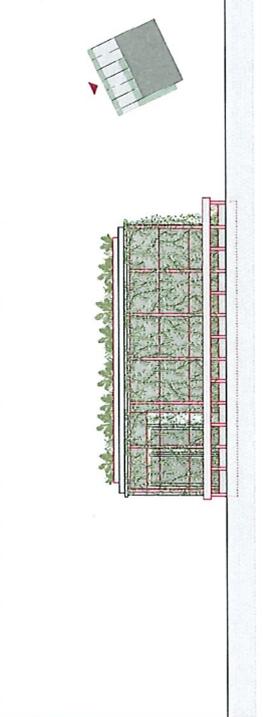
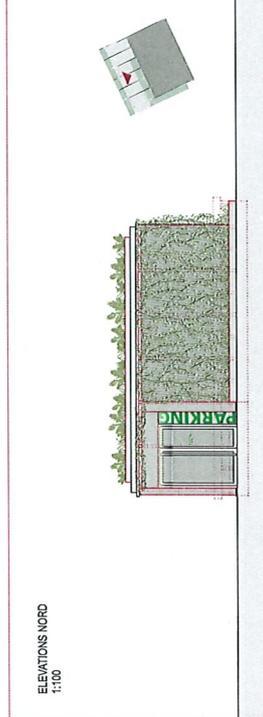
PARCELLES N° 331 - 336 OFF. PLACE DE LA GARE, CH-1006 CULLY, BOURG-EN-JUIX

TITRE DU PLAN

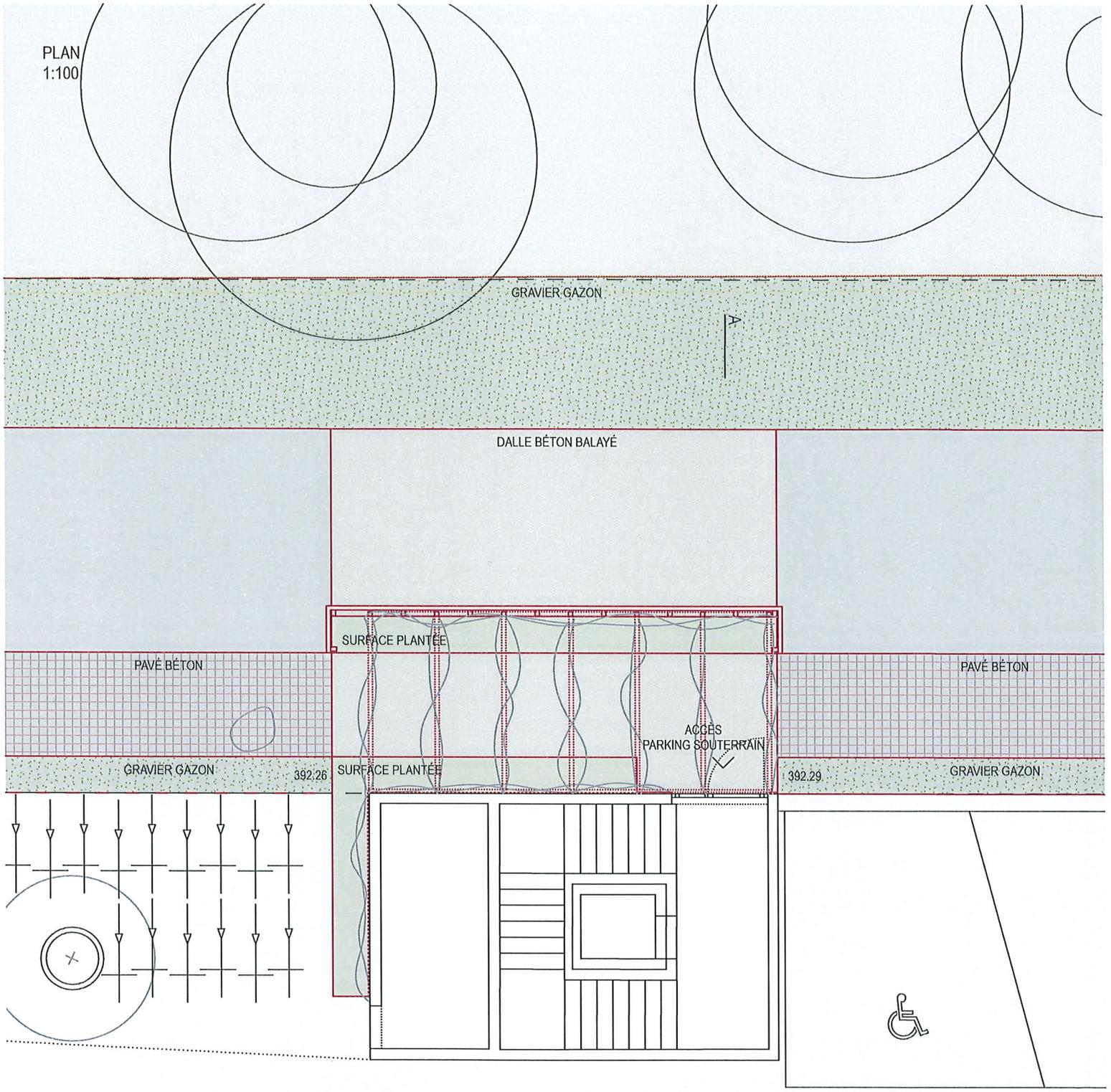
EDICULE P+R

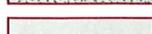
MATRIÈRE DE LOUAGE	COMMUNE DE COURBENVAUX	ROUTE DE LAUSANNE 2	CH-1006 CULLY
ARCHITECTE	BONNIER - HOEFER & ARCHITECTES SAS SPA	AV. DE FRANCE 24	1704 472 29 70
INGÉNIEUR CIVIL	ASC GÉOMÉTRIE S.A.	AVENUE DE FRANCE 24	1704 472 29 70
INGÉNIEUR MOBILITÉ	TRANSITEC	AVENUE TRISDOT 4	1701 622 55 85
PLÔTE	INGÉNIEURS CONSEILS	AVENUE TRISDOT 4	1701 622 55 85
ARCHITECTE PAYSAGISTE	BONNEMAISSON - PAYSAGISTE SARL	AVENUE DE CHALLUY 23	1021 33 33 33
BW	AV. DE FRANCE 24	CH-1006 CULLY	1704 472 29 70
ARC	AVENUE DE FRANCE 24	CH-1006 MONTREY	1700 472 38 18
TBA	AVENUE TRISDOT 4	CH-1006 LAUSANNE	1701 622 55 85
BON	AVENUE DE CHALLUY 23	CH-1006 LAUSANNE	1021 33 33 33

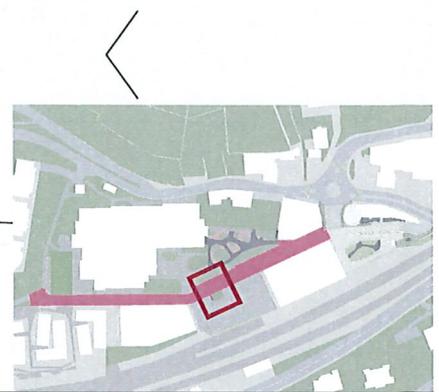
INDICES ET DATES MODIFICATIONS	A	22.03.2022						
	B	11.03.2025						
	C							
	D							
DESIGN	BIJAJI	FOHNER	CL_P0_33_30000_A0404	ESCALE	1:100	FORMAT	A3	61/287 mm
CLY - ENO - BW - BAT - 33100-33002 - 33101 - A	EDICULE P+R	EDICULE P+R						
CODE AFF	PHASE	AUTEUR	OUVRAGE	NIVEAU	TYPE	NO	INDECE	



PLAN
1:100



-  BÉTON BALAYÉ
-  ENROBÉ PERCOLÉ
-  PAVÉS BÉTON / PIERRE
-  GRAVIER GAZON
-  SURFACES PLANTÉES



CLY - CHEMIN DE COURSEBOUX - GARE DE CULLY

ÉDICULE P+R_PLAN

MAITRE DE L'OUVRAGE

COMMUNE DE BOURG-EN-LAVALUX

ARCHITECTE

BONNARD + WOEFFRAY ARCHITECTES FAS SIA

AV. DE FRANCE 24 / CH-1870 MONTHÉY

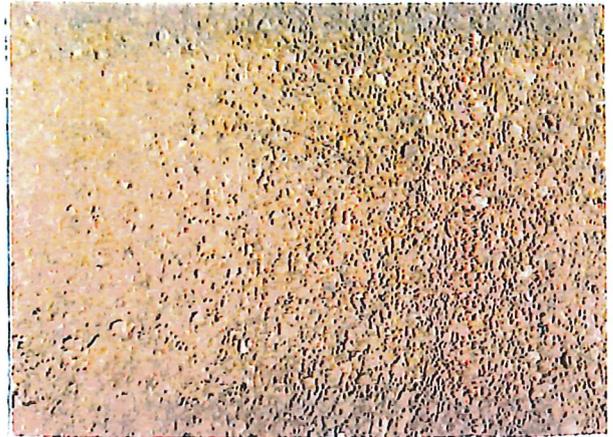
BW

CLY CODE AFF	ENQ PHASE	BW AUTEUR	BAT OUVRAGE	PL NIVEAU	REP TYPE	33006 NO	#Indice INDICE	ÉDICULE P+R_PLAN TITRE	1:100 ECHELLE	30.04.25 DATE
-----------------	--------------	--------------	----------------	--------------	-------------	-------------	-------------------	---------------------------	------------------	------------------

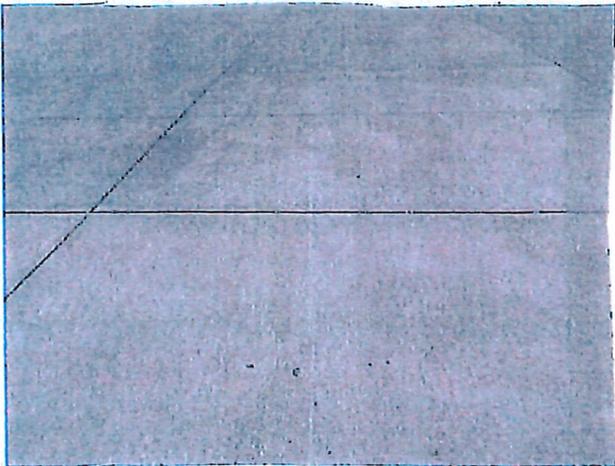
Courseboux et placé de la gare : matérialités



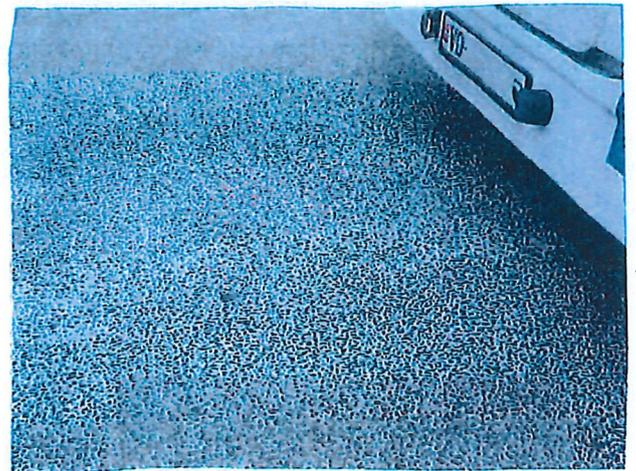
Gravier gazon



Stabilisé



Béton balayé



Enrobé percolé



Pavés béton



Gérard Fontolliet
rue de la Corniche 16
1996 Cully
Courriel: pgf@fonto.ch

Bourse			
Greffe		Travaux	
RH		Locations	
BeL	15 AVR. 2025		
Entrée			
Infras.		Muni	
Urbanisme		OP	
Durabilité		Police	

Au Greffe municipal de la
Commune de Bourg-en-Lavaux

Cully, le 14 avril 2025

REMARQUES, OBSERVATIONS ET OBJECTIONS
concernant la mise à l'enquête du
PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARE
et du
PLAN D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE COURSEBOUX
à Cully

1. Présentation et motivation

Avec ma femme, Eliane, et la famille de notre fils aîné Yves, nous habitons à Cully depuis 20 ans dans la maison héritée de mes arrière-grands-parents, Louis et Marie Dupertuis, construite par eux en 1918, alors qu'ils étaient tenanciers du Buffet de la Gare. Pour ces raisons, nous sommes très attachés à Cully et nous intéressons autant à son passé qu'à son présent et à son développement futur. Retraités et très âgés (89, resp. 84 ans), nous avons toujours vécu sans voiture.

Nous avons suivi avec intérêt, impatience et un brin de déception, le long projet d'aménagement du quartier de la gare, et sommes heureux de le voir arriver enfin en phase finale, à laquelle nous aimerions contribuer par quelques remarques constructives, dans le cadre de l'enquête publique actuellement ouverte.

Notre point de vue est celui de **piétons**. Tous les usagers d'une gare sont par nature des piétons, au sens large, c'est-à-dire soit des automobilistes qui ont trouvé une place de parc et qui vont monter dans un train ou en descendent, soit des cyclistes qui déposent leur vélo à la gare, soit de purs piétons, par nécessité ou par vocation. C'est dire que l'aménagement de la gare et de ses environs doit être pensé en priorité pour eux.

C'est au nom de tous ces piétons que nous prenons la liberté d'examiner ces projets d'un œil profane, mais critique, et d'émettre quelques observations et objections que nous voulons constructives, dans l'espoir qu'elles pourront contribuer à faire du quartier de la gare un endroit utile, pratique et accueillant.

2. Place de la Gare

Remarque préliminaire:

Qui est Françoise Fonjallaz et que lui vaut l'honneur de donner son nom à cette place? La désignation de «Place de la Gare» toute banale qu'elle soit, a le mérite d'être comprise et identifiée par tout un chacun...

2.1 Accès au passage sous-voies

Pas de problème du côté Sud, l'accès se faisant à niveau.
En revanche du côté Nord, la solution proposée n'est pas satisfaisante.
Il est vrai que la topographie de la Place de la Gare n'est pas simple. En gros, on peut distinguer 3 niveaux, sur un dénivelé total de près de 6m !

Niv.1: Cote 392,4m Quais 1 et 2, accès supérieur à l'ascenseur

Niv.2: Cote moyenne 390m, soit Place de la Gare (surface goudronnée), accès par giratoire, passage sous-voies (388,6m), entrée station-vélo et accès inférieur ascenseur (389,1m)

Niv.3: Cote 386,5 m Route de la Gare sous le pont CFF

Pour les piétons venant du Nord, qui se rendent sur le quai 2 direction Lausanne et ont déjà un billet, il est peu pratique, voire absurde, de les faire monter au niveau 1 (Quai 1), puis redescendre pour emprunter le passage sous-voies. Une solution d'accès direct par la Place (Niv.2) serait vivement souhaitable.

De même, les plans ne montrent pas d'accès direct de la station-vélos au passage sous-voies (Niv. 2, dénivelé 0,5 m). C'est regrettable de concrétiser ainsi la «frontière» entre le domaine CFF et celui de la Commune...

2.2. Ascenseur

L'idée de doter la Place d'un ascenseur est certes intéressante et bienvenue (en dépit des coûts et des problèmes de maintenance qu'elle impliquerait !), mais a quelque chose d'insolite si elle est limitée à la seule liaison entre le quai 1 et l'entrée de la station-vélos. Il faudrait au moins qu'elle offre un accès facilité entre le quai 1 et le passage sous-voies (bien qu'il n'y ait pas l'équivalent sur le quai 2). Tant qu'à faire, on pourrait même souhaiter que cet ascenseur descende encore un étage plus bas, de 2,5m jusqu'au Niv.3 (Route de la Gare) et permette ainsi un accès à plat, depuis le village au quai 1, par le biais d'un cheminement pour piétons le long du talus du quai.

2.3. Services

La gare jouait et devrait encore jouer un rôle de centre de services publics:

- *Toilettes publiques*: en cherchant bien, on finit par en trouver bien cachées dans un couloir du bâtiment «Plant Robert»
- *Billetterie CFF*: existante sous forme automatisée (et difficile d'emploi...) au quai 1
- *Boîte aux lettres*: en dépit de la proximité (provisoire?) de l'office de Poste, du côté Sud, on aimerait bien pouvoir poster son courrier en allant prendre le train, du côté Nord
- *Postomat ou Bancomat*
- *Boissons et snacks*: A l'automate existant, à défaut d'un véritable kiosque
- *Des poubelles* en nombre suffisant. (les vignes ne sont pas des poubelles...)
- *Téléphone SOS CFF*: en l'absence de tout personnel, il faut pouvoir alerter les CFF en cas de gros problème (j'ai été témoin, comme enfant, dans les années 1940, d'un accident mortel en gare de Cully; heureusement qu'il y avait à l'époque un chef de gare...). L'argument selon lequel chacun dispose actuellement d'un téléphone mobile, n'est pas convaincant (saurait-on seulement quel numéro appeler ?) et l'interphone incorporé au tableau lumineux des horaires ne sert qu'à écouter une version orale de ces horaires (pour les aveugles?...), sans possibilité de parler.

2.4 Remarque à l'intention des CFF

(à défaut de savoir comment la leur adresser directement !)

Au terme d'une très longue période de travaux, le quai 2 a été doté d'une marquise pharaonique de 300m de long (alors qu'il y a maintenant 4 trains par heure en direction de Lausanne), avec une soixantaine (!) de tubes fluorescents qui restent allumés une bonne partie de la nuit, bien au-delà des heures de trafic. En contradiction avec les efforts louables de la Commune pour réduire l'éclairage public et la pollution lumineuse...

3. Chemin de Courseboux

3.1 Remarque préliminaire

Cette dénomination est encore actuelle: à défaut de devenir un véritable Quartier de la Gare, cette région est restée un «chemin» (sans en avoir le caractère bucolique...) qui ressemble davantage à un boyau.

Son intégration avec la Place de la Gare est ratée. L'implantation malheureuse de l'immeuble CFF, massif et inesthétique, bloque définitivement la réalisation de ce qui aurait pu devenir une sorte de place villageoise, ouverte et accueillante, regroupant des commerces, une école, un centre médical, des services et une zone centrale avec des arbres, des fleurs, des bancs.

En fait, on a actuellement:

- un *immeuble CFF* avec un grand local vide qui manifestement peine à trouver preneur, un supermarché curieusement ouvert sur le quai et qui fait apprécier d'autant plus notre petite Coop bien achalandée (au sens propre), où l'on est serré, mais chaleureusement accueilli, et un salon de coiffure sinistre...
- un grand *parking* bétonné, avec des arbres-alibis dans d'énormes pots et un banc qui n'invite guère à la rêverie...
- un *pôle médical* multiple très apprécié,
- un *commerce viticole* tout au fond de cet alignement
- sur le côté droit, des *ébauches de services* avec un bureau d'information/agence de voyages pas très visible, un bancomat et de futures toilettes publiques.

Cependant, il ne s'agit pas de critiquer ce qui existe, mais de faire en sorte que l'étape suivante soit réussie et donne un peu de vie et de couleur dans ce secteur..

3.2. Place Rosalie de Constant

Comme pour la Place Françoise Fonjallaz, on peut se demander pourquoi on donne le nom de cette cousine de Benjamin au petit espace vert qui servira apparemment de préau à l'école des Ruvines (?).

Cet espace vert sera bienvenu dans cet environnement bétonné. Puisqu'on souhaite l'associer à la mémoire de Rosalie de Constant qui fut une illustratrice botaniste de talent, il serait judicieux de lui donner un *caractère didactique* en relation avec le célèbre **herbier peint** par cette artiste au 18^{me} siècle. En plus des arbres proposés pour ce petit parc, on pourrait illustrer concrètement quelques-unes des 1200 planches de cet herbier, associée avec la plante correspondante, et la reproduction de sa représentation peinte.

L'original de cet herbier peint est conservé au Musée botanique de Lausanne. Quelques planches ont été reproduites pour illustrer le calendrier de la société d'assurances «La Suisse» pendant plusieurs années consécutives.

3.3. Voie d'accès

Les plans n'indiquent pas clairement la présence future de **trottoirs** le long du Chemin de Courseboux. Les piétons apprécieraient d'être protégés du trafic, même s'il n'est pas intense sur cet itinéraire.

4. Conclusion

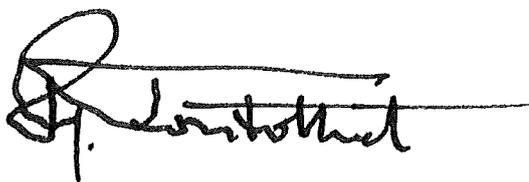
Le but de ces quelques remarques et critiques n'est pas de faire opposition formellement à ce beau et grand projet qui a occupé la Commune pendant de nombreuses années et touche ainsi à sa fin. Bien au contraire, puisque vous nous consultez, nous saisissons cette occasion pour émettre ces quelques remarques que nous souhaitons constructives et surtout pour soutenir cette grande entreprise.

Nous remercions la Commune de Bourg-en-Lavaux d'avoir eu la volonté, le courage et la ténacité de valoriser et d'exploiter ce grand terrain, bien situé, dans l'intérêt de sa population, pour son bien et à son service.

Nous souhaitons plein succès à cette dernière phase.

Ma femme s'associe à ces remarques et les approuve.

Ensemble, nous vous adressons nos meilleures salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P-G. Fontolliet', with a long horizontal line extending to the right.

P-G. Fontolliet

Jean-Louis Amiguet
Route de Grandvaux 7A
1096 Cully

Au Greffe municipal
de la Commune de Bourg-en-Lavaux
Route de Lausanne 2
1096 Cully

RECOMMANDE

Bourse		Assainis.	
Greffe		Bâtiments	
RH		Locations	
BeL			
Entrée 23 AVR. 2025			
Infras.		Muni	
Urbanisme		OP	
Durabilité		Police	

Cully, 22 avril 2025

Concerne : Aménagement du chemin de Courseboux à Cully

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise à l'enquête publique du projet de la gare de Cully et du chemin de Courseboux, je vous prie de bien vouloir prendre note de mes observations et questions sur les projets.

Dans ce cadre, je me permets d'ajouter quelques remarques quelque peu en marge du projet de la Place F. Fonjallaz et du Chemin de Courseboux.

1. Aménagement des parcs à vélos

Actuellement, les vélos (électriques) deviennent de plus en plus un moyen de mobilité attrayant, en particulier pour les familles avec enfants en bas âge. De ce fait, les « vélos » deviennent de plus en plus encombrants, notamment pour leur parcage (vélo-cargo, à 2 places pour enfants, avec remorques, à pneus larges, etc.).

En a-t-on suffisamment tenu compte pour l'aménagement des parcs à vélos ?

2. Trafic est-ouest de transit pour vélos à travers Cully

Une variante du futur axe de transit pour les cyclotouristes et cycloportifs pourrait être envisagée de passer depuis la route du Lac à l'est, par le Chemin de Champafion, puis Vigny – Rond-point de la gare – Chemin de Courseboux jusqu'à Vilette, vers l'ouest.

Il serait intéressant d'intégrer cette option dans le projet présent afin de ne pas entraver un tel futur développement.

3. Interface piétonnière du Chemin de Courseboux vers la rampe du collège des Ruines (angle sud-ouest du bâtiment Plant Robert)

L'aménagement de cet interface n'est actuellement pas très heureux :

- le cheminement sur 15 à 20 m sur terre battue représente un obstacle pour les chaises roulantes, rollators et autre pousse-pousse.

- Le gravier et les boulets se répartissent jusque sur le Chemin de Courseboux !

- un des blocs rocheux sert d'une façon agressive à contraindre les piétons à le contourner. Il pointe ostensiblement vers le tibia des piétons, surtout avec l'éclairage actuel. Il serait si facile de le tourner de 90° pour atténuer cette situation et de rendre le passage plus arrondi et plus esthétique.

- Les plus grands arbres du jardin Rosalie de Constant sont « collés » à la face ouest du bâtiment Plant Robert alors que les bancs publics sont entourés de petits buissons qui ne donnent pas d'ombre.

4. Chiens

Actuellement, le Chemin de Courseboux entre le bâtiment CFF et Plant Robert est utilisé abondamment comme pissoir pour chiens. Gamber les petits ruisseaux devient acrobatique. A-t-on prévu des endroits pour la promenade des propriétaires de chiens en évitant les parcs avec enfants et les préaux d'école ?

5. Cheminement entre le pied des escaliers du Jardin Rosalie de Constant menant sur le préau du collège et le quai no 1 de la gare, le magasin Denner et le centre médical (traversée du Chemin de Courseboux)

Cet interface n'est pas encore définitivement réalisé. Il fait partie d'un cheminement piétonnier important entre le quartier des Colombaires et le quai de gare, Denner et le centre médical. En effet, le passage traverse actuellement deux tas de gravier, le Chemin de Courseboux, puis le petit parking à vélo (où j'ai pu observer une fois un vélo) et le parking de voitures des CFF, en zig-zag, pour finalement arriver sur le quai de gare ou l'entrée du magasin Denner. Est-il possible de planifier pour les piétons un cheminement plus agréable sans devoir nécessairement leur imposer un détour.

6. Cheminement sur la Route de Grandvaux entre le quartier des Colombaires/PPE Clos des Ruvines et le rond-point de la gare/le chemin de Vigny/le centre de Cully/la gare (Référence : 42.10.01 Processus A : dossier pour la demande d'instauration d'une zone de rencontre sur une route non affectée à la circulation générale.)

Ce document relate les nombreuses possibilités de cheminement en relation avec le Chemin de Courseboux et la gare. Cependant, le cheminement sur le Sentier des Champs le long du ruisseau de Champ Noé ainsi que le long de la Route de Grandvaux n'est pas mentionné. Le Sentier des Champs a été bien mis en évidence par les architectes de l'extension de l'Hôpital de Lavaux pour un cheminement bucolique le long du ruisseau renaturalisé et justifier une entrée/sortie de l'Hôpital par le sud.

La partie inférieure de la Route de Grandvaux ne semble plus être ouverte à un cheminement pour les piétons. Pourtant c'était et restera un cheminement apprécié par de nombreuses personnes qui veulent rejoindre la Route de la Corniche, la Route du Vigny ainsi que la Route de la Gare pour rejoindre le centre de Cully.

Notons aussi :

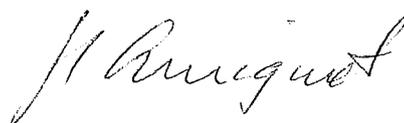
- Le croisement du Sentier des Champs avec la sortie de la galerie de l'Hôpital est-il déjà planifié ? (passage souterrain, montée-descente pour la traversée ?).

- Comment est gérée la sortie des deux habitations situées en amont de la sortie du parking souterrain de la gare ainsi que pour les employés de « Lavaux Rêve » ? A-t-on aussi considéré d'éventuels futurs habitants d'un lotissement dans la zone du PPA de l'Hôpital de Lavaux le long de la Route de Grandvaux ?

7. Emplacements pour la dépose des écoliers par les privés

Cette problématique ne semble pas préoccupante pour les auteurs des projets Gare/Courseboux. Est-ce que le Chemin de Courseboux sera ouvert pour amener les petits écoliers en voiture jusque devant l'entrée du collège ? Entre temps, le haut de la rampe de la PPE Clos des Ruvines est encore bien utilisée à ce propos.

En vous priant de bien vouloir en prendre bonne note, je vous prie agréer, Madame, Monsieur



Jean-Louis Amiguet

Annexes:

- Plan de situation avec numérotation selon texte

La Poste Cully
Chemin de Versailles 6
1096 Cully

475H



475H

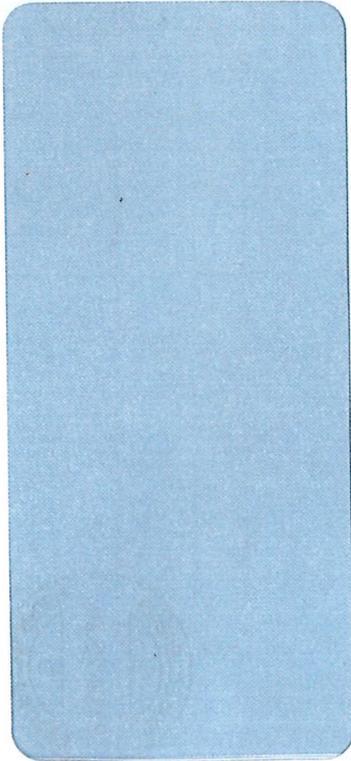
30.04.

Delai

Route de Grandvaux 7A
1096 Cully

Recommandé

Bourse		Asserins	
Graffe		Bâtimens	
RH		Locations	
Bel			
Entrée	23 AVR. 2025		
Infra:		Muni	
Urbanisme		OP	
Durabilité		Police	



CRSE POSTALE 112/1096 CULLY



22.04.25 16:46
CH - 1096
Cully

CHF 6.80



0.029 kg

R



Recommandé 98.00.109600 02533961